

**CENTRE PUBLIC D'ACTION  
SOCIALE**



Rue de la Station, 31  
4820 DISON  
Tél. : 087/30.80.00  
Fax. : 087/33.59.19

**DU RECRUTEMENT D'ASSISTANT(E)S SOCIAUX**

Le CPAS de Dison lance un appel public en vue du recrutement d'assistant(e)s sociaux

**Conditions de recrutement**

- Être belge ou citoyen (ne) de l'Union Européenne ;
- Etre âgés de minimum 21 ans à la date de la désignation ;
- Etre en possession d'un diplôme d'assistant(e) social(e) ;

**Conditions particulières :**

Epreuve écrite : L'examen écrit aura lieu le samedi **30/01/2021** et portera sur la connaissance des législations en vigueur au CPAS et principalement sur :

- o la loi organique du 08.07.1976,
- o la loi du 26.05.2002 sur le Droit à l'intégration sociale et ses arrêtés d'application,
- o la loi de 02.04.1965 sur la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale.

Les livres et dictionnaires ne seront pas autorisés à l'épreuve.

Une épreuve orale sera organisée. Seuls les candidats ayant obtenus 50% à l'écrit seront convoqués à l'épreuve orale.

Epreuve orale : l'entretien est destiné à :

- évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêts, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation ...;
- évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif ;
- évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques ;

Les candidats ayant réussi les 2 épreuves et obtenant au minimum 60% au total seront versés dans une réserve de recrutement pendant 2 ans.

**Votre contrat**

Régime de travail :	Temps plein de jour
Horaire variable:	(Du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h)
Type :	CDD pouvant mener à un CDI
Durée :	pouvant mener à un CDI

### Candidatures

Pour être retenus aux examens, les candidats devront joindre à leur candidature :

- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Une copie de leur diplôme,
- Un extrait de casier judiciaire,
- Pour les candidats en attente de recevoir leur diplôme officiel, une attestation de l'école pourra être jointe.

Les candidatures doivent être adressées pour le **18/01/2021 à 12h** au plus tard au :

CPAS de Dison - Monsieur Régis DECERF, Président, Rue de la station 31 à 4820 Dison

- Soit par pli recommandé (date de la poste faisant foi)
- Soit par courrier électronique à l'adresse « [cpas.dison@cpas-dison.be](mailto:cpas.dison@cpas-dison.be) »
- Soit par remise contre récépissé au secrétariat général pendant les heures d'ouverture.

Pour le CPAS

La Directrice Générale,  
W. VERLINDE



Le Président,  
R. DECERF